

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 septembre à 21 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Carole CAUSSADE, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, Nathalie GALLATO, Christine MARTINEZ, Sylvie NABOS et Mrs Cyril COTONAT, Jean Michel ESQUERRA, Jean Marie GEVAERT, André PERES, Philippe QUAGLINI.

Me Nathalie GALLATO est élue secrétaire de séance.

### 1) ADMINISTRATION GENERALE

#### - Au niveau du secrétariat de mairie :

La secrétaire de mairie sera présente 2 heures de moins / semaine à l'ASA du fait d'une augmentation de temps de secrétariat à la mairie de Saint-Aunix-Lengros.

- Au niveau de l'agent communal F. URRUTIA : il souhaite arrêter son activité au Syndicat des Eaux pour prendre une activité d'agent communal auprès de la mairie de Saint Aunix Lengros, à raison d'une journée/semaine couplée à un jour de plus à Ladevèze-Rivière (soit 32 h au lieu de 24 h / semaine). Le chiffrage du coût supplémentaire à la charge de la commune s'élève à 540 euros. Mr le Maire précise que le budget de la commune est en capacité de l'assumer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'aménagement proposé. Un préavis légal est à respecter pour la fin d'année 2014 / début 2015. L'emploi du temps de F. URRUTIA sera à organiser (souhait d'avoir sa présence sur Ladevèze-Rivière le lundi et un calendrier des priorités est à prévoir).

### 2) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le remboursement des frais de matériaux et de l'achat d'une ponceuse électrique pour le chantier jeunes est à réaliser auprès de l'association « Ladevèze et son Histoire » (600 euros) qui a fait l'avance financière cet été.

Un compte au nom de la mairie de Ladevèze -Rivière est en cours de création auprès du magasin BricoDépôt d'AUCH.

### 3) POINT SUR LE PROJET « MAM »

Un appel à projet pour demande de diagnostic énergétique a été lancé par le Pays du Val d'Adour. La candidature de Ladevèze-Rivière a été retenue. D'un coût initial de 3050 euros, les fonds européens sollicités réduiraient ce coût à charge de la commune à 681 euros.

Dans le cadre du projet « MAM » (estimé à 80.000 euros), il est nécessaire de rechercher des subventions publiques et privées afin de financer au minimum 50% du projet.

Le conseil demande à connaître la durée de validité du diagnostic énergétique avant de se prononcer.

#### **4) PROJET LOTISSEMENT**

Les coûts des réseaux électriques, de France Télécom et eau ont été reçus par Mr le Maire. L'arrivée de la fibre optique pour internet est prévue en 2017.

Le coût global du projet est de 129.556 euros (HT) dont 35.000 euros pour la micro station d'épuration.

Le permis d'aménager a été déposé en mai 2014 et les modifications demandées par l'urbanisme sont actuellement reprises par le SIVOM. Le règlement du lotissement sera également fait par le SIVOM en collaboration avec le Conseil Municipal.

7 lots seront proposés à la vente : le n°1 sera proposé au Toit Familial et les numéros suivants (2 à7) seront proposés aux particuliers.

Après exposé de Mr le Maire sur les montants minimums à pratiquer afin de financer le projet (17 euros HT / m2 pour le lot n°1 et 15 euros HT /m2 pour les autres lots), le conseil propose une vente au montant unique de 19 euros le m2 dans un premier temps, avec possibilité de baisser ensuite le prix pour les lots 2 à 7.

Du fait du terrain disponible qui ne sera pas aménagé en lotissement, Mr le Maire demande l'avis du conseil, pour un le rapprochement de la micro station d'épuration à proximité du lotissement, ce qui réduirait les coûts d'installation (canalisations moins longues).

Le conseil demande que des précisions techniques (nuisances, canalisations, déclivité) soient apportées avant de prendre une décision.

#### **5) PROJET TRAVERSEE DU VILLAGE**

Le début des travaux est prévu fin octobre et sera couplé avec la mise en accessibilité. La question des gaines à prévoir en vue de l'arrivée de la fibre optique a été posée.

#### **6) RESTAURATION DU LAVOIR DE SAINT LAURENT**

Le devis de la société TMH est de 4.648 euros (HT) en prenant en compte l'aide qu'apportera F. URRUTIA.

Des subventions sont encore à percevoir dans le cadre de la restauration de l'église de Saint Laurent.

Les travaux débiteront en octobre.

#### **7) RESTAURATION DE LA CROIX DU CHEMIN DE LA CROIX**

Le devis pour la taille des pierres nécessaires pour la réinstallation de la croix à son emplacement d'origine est de 880 euros.

Au vu du coût peu élevé, le conseil demande des précisions quant à la pierre envisagée avant de se prononcer.

#### **8) RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE A L'ENFANT**

Le devis pour des travaux de conservation se monte à 1200 euros.

Si on complète avec la restauration des dorures et de la polychromie, le devis monte à 2160 euros.

Dans tous les cas, un dossier doit être déposé auprès de la DRAC car la statue est inscrite au patrimoine.

## **9) POINT COMMISSIONS**

### **- voirie :**

La réfection complète du pont de chez J. LAFFITTE est programmée. L'opération de curage des fossés a été réalisée. Le chemin de Saint André a été goudronné ainsi que l'impasse des jardins. Le chemin endommagé par les propriétaires forestiers a été refait à leurs frais.

A la mi-octobre, le réaménagement des chemins ruraux avec du gravier sera possible pour les propriétaires qui le souhaitent et si le temps le permet. Pour la terre restante au niveau de la gravière, elle sera répandue au niveau de la station de pompage et délivrée également aux propriétaires intéressés.

Pour les fossés qui se sont effondrés, le SIVOM suit le dossier car cela sera pris au titre des calamités naturelles.

### **- espaces publics :**

La jachère fleurie à côté de l'aire de collecte de déchets sera à couper dès que les graines seront tombées en vue d'une repousse l'année prochaine.

Une table du lavoir s'avère collante depuis le chantier jeune (usage de la seule huile de lin ?), problème à voir avec F. URRUTIA.

### **- vie du village :**

N. GALLATO a restitué le bilan des chantiers jeunes 2014 globalement positif pour les jeunes concernés qui, cette année, ont répondu sous forme de questionnaire. Quelques bémols sur Plaisance du Gers où, du fait du mauvais temps, certaines zones de loisirs ont peu fonctionnées (piscine et base de loisirs) et où les jeunes se sont ennuyés.

A Ladevèze-Rivière, beaucoup de tâches ont été réalisées dans une bonne ambiance. Les tables de l'aire du pique nique ont seulement été poncées, elles seront peintes par F. URRUTIA. Le chantier envisagé au niveau des hautes herbes à l'entrée du village a finalement été abandonné pour raison de sécurité.

Un article de remerciement envers les jeunes qui sont intervenus à Ladevèze-Rivière a été publié dans le journal local.

Mr le Maire informe les conseillers de l'envoi par mail des prochaines dates des commissions.

## **10) CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET REUNIONS**

Mr le Maire informe les conseillers des prochaines dates à retenir :

- Réunion avec les associations le 25 octobre ou le 8 novembre 2014
- Cérémonie du 11 novembre avec repas
- Cérémonie des vœux le 10 janvier 2015
- Goûter des séniors le 7 février 2015
- Prochains conseils municipaux les 17 octobre et 5 décembre 2014 qui seront préparés en amont, par Mr le Maire et ses 2 adjoints.

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

- Mme V. DOMERC fait part d'un constat réalisé par l'association de gym lors de l'assemblée générale, à savoir la baisse des participants à ces cours. Appel est fait de motiver de nouveaux participants.
- Mme N. GALLATO propose la date du 19 octobre pour le repas du conseil municipal avec la participation des anciens conseillers. La date est retenue par l'ensemble du conseil et l'organisation est confiée à Mme GALLATO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.  
Ont signé le registre tous les membres présents.

Le Maire

